

Concept de protection COVID

Club de danse Happy Dance Fribourg

Pour le bal du club et les thés dansants

1. Information générale

Lieu et dates

Le bal du club aura lieu le 23 octobre 2021 de 19h à 24h au Senslerhof, Hauptstrasse 29, 1713 St Antoine

Les thés dansants auront lieu le 3.10.21, 7.11.21, 5.12.21, 9.01.22, 6.02.22, 6.03.22 et le 3.04.22, de 13h à 16h30 à l'école de danse, Bonnstrasse 22A, 3186 Guin.

Préparation et rangement de la salle selon le concept de sécurité.

Genre d'événement

Les événements sont réservés et limités aux personnes en dessus de 16 ans avec certificat COVID de vaccination, test récent ou guérison attestée (selon art. 15 de la loi d'application COVID)

2. Limitations d'accès

Au bal du club et aux thés dansants, seuls les participants connus et invités sont admis. 100 personnes au maximum (en plus de quelques personnes de service).

Contrôle des certificats

Les certificats sont contrôlés à l'entrée par le responsable et répertoriés dans une liste officielle. Chaque participant montre son certificat sur papier ou smartphone. Il est aussi possible de l'envoyer par courriel.

Mesures d'hygiène

Si le port du masque n'est plus exigé, les mesures d'hygiène habituelles sont recommandées, en particulier le lavage des mains avec le produit de désinfection (à disposition aux endroits stratégiques)

4. Avis et protection des données

Le concept COVID est transmis à tous les participants et affiché sur place.

Information aux participants

Les organisateurs font une liste nominative des participants avec adresse et numéro de téléphone. Utilisée pour identification et notification en cas d'infection.

5. Responsable COVID

Selon l'art. 11, paragraphe 5 de la loi d'application le responsable est
Hans-Jakob Bracher, Graffenried 2, 3007 Bern
(jakob.bracher@bluewin.ch 079 364 43 60)

Guin le 10 septembre 2021

Les organisateurs

Club de danse Happy Dance Fribourg
Bonnstrasse 22 A
3186 Düdingen

Le responsable COVID

Hans-Jakob Bracher
+ 41 79 364 43 60
jakob.bracher@bluewin.ch

Version 1.1

